



Procès-verbal du conseil d'administration du 12 décembre 2020

Le 12 décembre 2020 à 9H30, le conseil d'administration de l'association « Le maillon solidaire » s'est réuni à l'atelier du vélo au 10 rue de Londres 90000 Belfort sur convocation du Président.

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au procès-verbal, celle-ci, vérifiée, certifiée exacte et sincère.

Le conseil d'administration est présidé par Michel Bardot, président, membre fondateur, assisté de Thierry Dubret, trésorier, membre fondateur ; Mr René Rausher administrateur ; Mr Pascal Iainé, secrétaire ; Mr Laurent Bigey administrateur et Mr Patrick Voignier. A noter Mme Marie Bardot, membre fondateur est absente excusée et représentée. Le secrétariat est assuré par Michel Bardot, président.

Le président notifie que ce conseil d'administration est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Bref résumé de l'année écoulée.
- Déclassement et vente de matériel.
- Modification de l'adresse de gestion.
- Communication du Président.
- Réorganisation du bureau, du conseil d'administration et le groupe des membres fondateurs.
- Préparation de l'assemblée générale.
- Informations et Questions diverses.

Le président expose ensuite les raisons de la réunion.

Il invite les membres de l'assemblée à débattre dans un esprit constructif avec une réelle intention de s'impliquer dans le projet de l'association.

A l'issue des débats, les délibérations suivantes seront adoptées ou non sur le mode du consensus.

Si le consensus n'est pas possible, un vote à bulletin secret sera organisé.

A signifier au bas de chaque délibération la mention suivante :

Le CA prend acte de ces informations

La délibération est adoptée sur le mode du consensus

La délibération est adoptée par vote à bulletin secret (dans ce cas résultat du vote)

La délibération n'est pas adoptée. (Dans ce cas résultat du vote)



1^{ère} délibération

Bilan de l'année écoulée

Le président Michel Bardot dresse un bilan rapide des actions entreprises durant l'année 2020. Divers contacts ont été pris. L'essentiel de l'activité de notre association sera communiqué plus en détail à l'assemblée générale. Pour de nouvelles actions et manifestations, le conseil d'administration prendra les décisions qui s'imposent au coup par coup sur la faisabilité des projets. Le président rappelle que tout est fonction de l'implication des volontaires et basé sur le respect de l'engagement, toutes propositions seront les bienvenues.

Le maillon solidaire s'est porté candidat pour être réparateur référencer « coup de pouce vélo ». Cela à booster nos adhésions et la fréquentation de notre atelier. Nos bénévoles ont été fortement sollicités. Nous avons pu renouveler une partie de notre outillage. Nous devons être vigilent à notre communication et être visible en toute circonstances.

Toutes ces données seront affinées pour une communication précise en assemblée générale.

Nous terminons l'année dans de bonnes conditions financières, le coup de pouce nous a bien aidé.

A noter que nous remettrons à niveau le livret bleu associatif afin qu'il soit plus en adéquation avec le matériel et outillage existant.

Il est bien évident que nous resterons très vigilants quant aux dépenses engagées et prévues afin de garantir l'équilibre financier de l'association.

Le CA prend acte de ces informations

2^{ème} délibération

Déclassement et vente de matériel

Suite au renouvellement de notre équipement, le président Michel Bardot propose au conseil d'administration de déclasser trois pieds d'atelier et un pied d'atelier pliable et de les vendre à très bas pris pour ceux qui seraient intéressés. Ces équipements ne sont plus utiles pour nos besoins et sont devenus obsolète.

Prix de vente des trois pieds d'atelier :50€ chacun

Prix de vente du pied d'atelier pliable :20€

La délibération est adoptée sur le mode du consensus et n'a fait l'objet d'aucune contestation

3^{ème} délibération

Modification de l'adresse de gestion

Le président demande au conseil d'administration de modifier l'adresse de gestion de l'association « Le maillon solidaire »

L'adresse de gestion actuelle : 10 rue Paul Strauss 90000 Belfort, devient 10 rue de Londres 90000 Belfort et sera la nouvelle adresse de gestion de l'association « Le maillon solidaire ».

Cette modification fera l'objet d'une communication Cerfa N° 13972*02 dûment rempli à la Préfecture du Territoire de Belfort. Cette communication sera accompagnée du présent procès-verbal daté et signé.

La délibération est adoptée sur le mode du consensus et n'a fait l'objet d'aucune contestation.



4^{ème} délibération

Communication du président

Ce n'est pas sans émotion que je vous fais cette déclaration. Voilà près de dix ans que nous avons créé, Thierry Dubret, Marie Bardot et moi-même, l'association « le maillon solidaire. J'ai porté cette association à bout de bras pendant toute cette période. Depuis trois quatre ans, j'avais exprimé le désir de passer la main. Les ennuis de santé sont arrivés et ont précipités cette échéance. Ayant beaucoup réfléchi à cette éventualité, le moment est venu de tourner la page. Je ne voudrais pas être un frein au fonctionnement et au développement de l'association en m'accrochant au pouvoir. Une page reste à écrire, le livre n'est pas refermé et je sais qu'elle va s'écrire de la plus belle des manières. J'ai entièrement confiance aux personnes qui prendront la suite. Je serai là à vos côtés pour une transition paisible et efficace dans la mesure de mes moyens. Je continuerai à m'impliquer dans l'association et vous faire part de mon expérience et mon expertise quand vous en aurez besoin. Je serai sans doute beaucoup moins présent, mais je ne vous abandonne pas.

Je demande au conseil d'administration d'accepter ma démission du groupe des membres fondateurs et de président.

Par procuration, je demande au conseil d'administration d'accepter la démission de Marie Bardot du fait de son éloignement du groupe des membres fondateurs et d'administratrice.

Thierry Dubret demande au conseil d'administration d'accepter sa démission du groupe des membres fondateurs et de trésorier.

Le conseil d'administration accepte et valide ces démissions.

Ces démissions seront jointes au présent procès- verbal.

La délibération est adoptée sur le mode du consensus et n'a fait l'objet d'aucune contestation.

5^{ème} délibération

Réorganisation du bureau et du conseil d'administration et le groupe des membres fondateurs.

Suite à la démission de Michel Bardot, de Marie Bardot et de Thierry Dubret de leurs fonctions de Président, membres fondateurs, d'administrateurs et de trésorier, le bureau et le conseil d'administration et le groupe des membres fondateurs ont besoin de se renouvelés pour agir ainsi que le groupe des membres fondateurs, la nomination d'un nouveau Président et d'administrateurs est nécessaire.

Cooptation et nomination de nouveaux membres fondateurs conformément à l'article 5 des statuts.

Rappel de l'article 5 des statuts : En cas de démission ou défaillance définitive constatée d'un membre fondateur, il sera procédé à son remplacement lors d'un conseil d'administration sur convocation du Président.....Le candidat devra s'affranchir de tout conflit d'intérêt.....En outre il devra par écrit préciser son engagement à servir en toute loyauté et faire respecter l'esprit de l'association «**Éthique-Solidarité-partage** »
Cet écrit sera joint au présent procès-verbal pour chaque candidat coopté et nommé.

Appel à candidature :

Le président précise qu'il y a trois postes à pourvoir dans le groupe des membres fondateurs. Mme Marie Bardot, Michel Bardot, et Thierry Dubret démissionnaires.

Le président demande aussi au conseil d'administration de sursoir à la notion d'ancienneté pour la cooptation et la nomination des futurs candidats.

Candidats présentés au groupe des membres fondateurs :

Mr. René Rausher N° adhérent N1 15-00355

Mr. Patrick Voigner N° adhérent N1 19-00602

Mr. Pascal Lainé N° adhérent N1 16-00362

Candidats cooptés et nommés au groupe des membres fondateurs :

Mr. René Rausher N° adhérent N1 15-00355

Mr. Patrick Voigner N° adhérent N1 19-00602

Mr. Pascal Lainé N° adhérent N1 16-00362

La prise de fonction des membres fondateurs se fera lors d'un prochain conseil d'administration suite à la ratification de l'assemblée générale

Appel à candidature de trois administrateurs :

Le président Michel Bardot propose au conseil d'administration la nomination de trois nouveaux administrateurs.

Sur proposition du président et conformément aux statuts

Candidats présentés : Michel Bardot N° adhérent 11-00002

Thierry Dubret N° adhérent 11-00001

Laurent Bigey N° adhérent 17-00454

Sont nommés administrateurs :

Michel Bardot N° adhérent 11-00002

Thierry Dubret N° adhérent 11 00001

Laurent Bigey N° adhérent 17-00454

Les candidats nommés ont accepté leurs fonctions

La prise de fonction du conseil d'administration se fera lors d'un prochain conseil d'administration suite à la ratification de l'assemblée générale

Conseil d'administration :

Le nouveau conseil d'administration s'établit comme suit conformément à l'article 11 des statuts.

Mr. René Rausher coopté et nommé membre fondateur, administrateur de droit.

Mr. Pascal Lainé coopté et nommé membre fondateur, administrateur de droit.

Mr. Patrick Voignier coopté et nommé membre fondateur, administrateur de droit.

Mr. Thierry Dubret nommé administrateur.

Mr. Michel Bardot nommé administrateur.

Mr. Laurent Bigey nommé administrateur.

La prise de fonction du conseil d'administration se fera lors d'un prochain conseil d'administration suite à la ratification de l'assemblée générale.

Appel à candidature, nomination et élection du Président :

Se présente au poste de Président et se conforme aux exigences du poste.

Mr. René Rausher membre fondateur coopté est élu Président de l'association.

Le président élu a accepté sa fonction.

La prise de fonction du président se fera lors d'un prochain conseil d'administration suite à la ratification de l'assemblée générale.

Fonctions des différents membres fondateurs et administrateur

Président Mr. René Rausher, référent bicycode.

Trésorier Mr. Pascal Lainé, comptabilité, relations adhérent et partenaires.

Secrétaire Mr. Patrick Voignier, secrétariat, gestion du stock

Administrateur Mr. Laurent Bigey, aide secrétariat et gestion du stock.

Administrateur Mr. Michel Bardot, formation, achat fournitures et matériel, facturation partenaires.

Bureau :

Le nouveau bureau s'établit comme suit conformément à l'article 12 des statuts.

Mr. René Rausher, président coopté membre fondateur.

Mr. Pascal Lainé, trésorier coopté membre fondateur

Mr. Patrick Voignier, secrétaire coopté membre fondateur

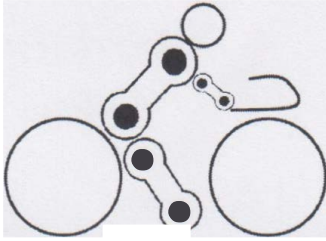
Les membres du bureau ont accepté leur fonction.

La prise de fonction des membres du bureau se fera lors d'un prochain conseil d'administration suite à la ratification de l'assemblée générale.

Le président rappelle que cette délibération devra être ratifiée dans sa globalité par la prochaine assemblée générale.

Le président demande au conseil d'administration d'approuver dans sa globalité cette délibération.

Le conseil d'administration approuve et valide dans sa globalité cette délibération sur le mode du consensus.



Le maillon solidaire

Association loi 1901

6^{ème} délibération

Préparation de l'assemblée générale.

Vu la situation actuelle, nous ne pouvons prévoir avec exactitude la date et le lieu de notre assemblée générale. Michel Bardot propose néanmoins de prendre contact avec habitat jeunes Belfort (FJT), qui pourrait éventuellement nous accueillir et nous fournir une prestation pour un apéro solidaire. Aussitôt date et lieu connu, le bureau et le conseil d'administration seront averti et pourra préparer cette assemblée générale et lancer les convocations.

En cas d'échec avec habitat jeunes, l'assemblée générale sera organisée dans un lieu non connu à ce jour. Comme les autres années nous laisserons une place importante au débat.

Le rapport d'activité sera présenté par Pascal Lainé

Le rapport financier sera présenté conjointement par Thierry Dubret et Pascal Lainé.

Le rapport moral sera présenté par Michel Bardot

CA prend acte de ces informations

7^{ème} Délibération

Informations et Questions diverses

Divers points ont été abordés.

Il nous faudra réfléchir à l'engagement des bénévoles et les besoins humains à mettre en œuvre pour réaliser des actions concrètes.

Michel Bardot a présenté brièvement l'information sur « ensemblier-défi », une structure à laquelle le maillon solidaire pourrait être associé.

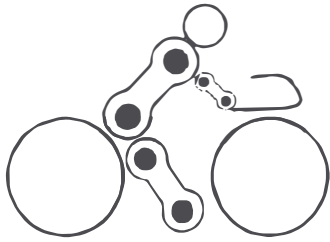
La réouverture de l'atelier a été évoqué, vu la situation sanitaire actuelle, l'atelier ne sera pas ouvert avant le début janvier et suivant les recommandations gouvernementales et de l'ARS.

Le coup de pouce va être prolongé jusqu'à fin mars 2021, il faudra nous organiser et voir comment nous pouvons accueillir le public.

Adhérent coup de pouce, leurs adhésions au-delà du 31 décembre pose question, la fermeture de l'atelier remet en cause bien des sujets, à suivre.

Le débat a été riche et fructueux.

Le conseil d'administration prend acte de ces remarques et informations.



Le maillon solidaire

Association loi 1901

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et lève la séance à 11h30.
Le procès-verbal comporte 7 pages, rédigé en deux exemplaires par Michel Bardot, président
A Belfort le 12/12/2020

Pascal LAINE

Bardot Michel
Bardot

B. Gay leun. h

RAUSHER René

P. VOIGNIER

1,